

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la sous-ministre adjointe de la Planification de l'immigration et des Affaires extérieures du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, madame Karine Dumont, dirige la délégation officielle du Québec au Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de l'immigration qui se tiendra les 27 et 28 juillet 2022;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la sous-ministre adjointe de la Planification de l'immigration et des Relations extérieures, soit composée de :

— Madame Annie Bernard, directrice des affaires internationales et des relations intergouvernementales, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

— Monsieur Éric Courchesne, conseiller en relations intergouvernementales, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

— Madame Marie de Bellefeuille, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77838

Gouvernement du Québec

Décret 1233-2022, 22 juin 2022

CONCERNANT l'établissement du Bureau du Québec à Miami

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), le gouvernement peut, sur la proposition de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, établir à l'étranger des délégations générales, des délégations et toute autre forme d'organisation permettant la représentation du Québec à l'étranger;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir le Bureau du Québec à Miami pour renforcer l'action du Québec en matière de promotion de ses priorités économiques, de veille de ses intérêts commerciaux et de développement de ses relations politiques et institutionnelles avec la Floride;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE soit établi le Bureau du Québec à Miami.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77839

Gouvernement du Québec

Décret 1234-2022, 22 juin 2022

CONCERNANT le versement, au cours de l'exercice financier 2022-2023, d'une subvention maximale de 5 700 000 \$ à l'Organisation internationale de la Francophonie à titre de contribution volontaire du gouvernement du Québec au Fonds multilatéral unique pour l'exercice financier 2022 de cette organisation et de contribution statutaire du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2023 de cette organisation et l'exclusion de l'application du premier alinéa de l'article 20 de la Loi sur le ministère des Relations internationales de l'entente, sous forme d'échange de lettres, à intervenir entre la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et l'Organisation internationale de la Francophonie

ATTENDU QU'en vertu du dernier alinéa de l'article 11 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) la ministre des Relations internationales et de la Francophonie favorise le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en tenant compte des intérêts du Québec;

ATTENDU QUE l'Organisation internationale de la Francophonie est une organisation internationale multilatérale financée principalement par ses 88 États et gouvernements membres, associés et observateurs;

ATTENDU QUE le Québec est membre de plein droit de l'Organisation internationale de la Francophonie et, qu'à ce titre, il paie sa contribution statutaire de membre et il contribue au fonctionnement et à la réalisation des programmes de coopération de cette organisation internationale multilatérale en contribuant au Fonds multilatéral unique;